

Réunion du 3 septembre 2012

Sous la présidence de : Monsieur Guy-Dominique KENNEL

Etaient
présents : Monsieur Guy-Dominique KENNEL, président

Monsieur André KLEIN-MOSSER, Monsieur Alfred BECKER, Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Jean-Michel FETSCH, Monsieur Jean-Laurent VONAU, Monsieur Louis BECKER, Monsieur Sébastien ZAEGEL, vice-présidents

Monsieur Frédéric BIERRY, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Roland BRENDLE, Monsieur Etienne BURGER, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Gaston DANN, Monsieur Henri DREYFUS, Monsieur Francis GRIGNON, Monsieur Robert HERRMANN, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur André LOBSTEIN, Monsieur Pierre MARMILLOD, Monsieur Jean MATHIA, Madame Alice MOREL, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Maître Raphaël NISAND, Docteur Gérard SIMLER, Monsieur Jean-Claude WEIL, Monsieur Freddy ZIMMERMANN, secrétaires

Procuration(s) :

Excusé(s) : Monsieur Pierre BERTRAND, Monsieur Jean-Paul WIRTH, Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Marcel BAUER, Madame Marie-Dominique DREYSSE, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur Claude FROEHLI, Docteur Yves LE TALLEC, Monsieur Philippe MEYER, Monsieur Serge OEHLER, Monsieur Richard STOLTZ

Absent(s) :

Rapporteur : Monsieur Francis GRIGNON

N° CP/2012/595 - **Fonctionnement du Réseau 67 - 1141**
Protocoles d'accord transactionnel - Extension de la ligne régulière 512 vers le Champ du Feu et fonctionnement des lignes régulières 252 et 253 en période estivale - Gratuité de la navette du Haut-Koenigsbourg pour les Journées du patrimoine

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- approuve le protocole d'accord transactionnel à intervenir avec la Société "KUNEGEL" à ILLZACH (Haut-Rhin) pour un montant d'indemnisation de 8 286,99 € HT, dans le cadre du marché n° 06/E/043 concernant l'exploitation de la ligne régulière n° 420 "Wasselonne-Saverne"

- approuve le protocole d'accord transactionnel à intervenir avec la Société "Autocars BASTIEN" à TRIEMBACH-AU-VAL pour un montant d'indemnisation de 58 453,60 € HT, dans le cadre du marché n° 06/E/045 concernant l'exploitation des lignes régulières n° 510 "Villé-Sélestat" et 511 "Hohwarth-Thannvillé"

- approuve le protocole d'accord transactionnel à intervenir avec la Société "GORBA" à OBERBÜREN (Suisse) pour un montant d'indemnisation de 39 100 € HT, dans le cadre du marché n° 09/E/024 relatif à la fourniture et la pose d'équipements du système d'aide à l'exploitation et à l'information voyageurs (SAEIV) des lignes du bassin de Strasbourg, selon les motifs détaillés dans le rapport


- approuve la convention relative à la participation financière de la communauté de communes du Canton de Villé à l'extension à but touristique de la ligne régulière n° 512 du Réseau 67 vers le Champ du Feu

- approuve la convention relative à la participation financière de la communauté de communes de la Vallée de la Bruche au fonctionnement des lignes régulières touristiques n° 252 et 253 du Réseau 67 pour la période estivale 2012.

Elle autorise par ailleurs son président à signer ces trois protocoles et ces deux conventions au nom du Département.

Elle approuve en outre l'application de la gratuité de la ligne régulière n° 500 pour les Journées du patrimoine des 15 et 16 septembre 2012.

Pour extrait conforme :
Pour le Président
Le Directeur des services de l'assemblée



Jean-Jacques STAHL

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Guy-Dominique KENNEL

Accusé de réception N° : A067-226700011-20120903-70557-DE-1-1_0
Acte certifié exécutoire au : 14/09/12